

FRATERNITE SACERDOTALE SAINT PIE X

LOU PESCADOU

NICE - CANNES - GRASSE

N°207 – février 2021
prix indicatif : 2 €

Chapelle de la Visitation
17, place Sainte-Claire
06 300 Nice

14, avenue François Tuby
06150 Cannes-La Bocca

Chapelle Saint-Louis
4, avenue Chiris
06130 Grasse

04 93 85 32 44

PONTMAIN 1871 - 2021 Quand la Vierge fait de la politique

Du Ciel, le monde moderne attend qu'il ne fasse point de politique. S'il est prêt à accorder à Dieu un influx intérieur sur les âmes – pourvu qu'il ne s'agisse pas de la sienne ! – il estime que la régence de ce monde n'appartient qu'à l'homme, et que Dieu ne saurait s'en mêler.

A vrai dire, cette conception est ancienne : elle a Luther pour père, qui le premier établit la théorie délétère des deux règnes. Peut-être son influx sur le concile Vatican II n'a-t-il pas été assez dit, que ce soit en son décret sur la liberté religieuse ou encore lorsque, dans sa Constitution *Gaudium et Spes*, il revendique ce qu'il appelle une juste autonomie des réalités temporelles (cf. GS n° 35, 1 et 36, 2). Quoiqu'il en soit, une telle conception a tellement envahi l'Église de Dieu qu'aujourd'hui, il paraît impensable aux Pasteurs en place qu'une pandémie puisse être un châtement divin, et que son remède soit aussi et premièrement d'ordre surnaturel. A leurs yeux, Dieu n'a rien à voir avec une pandémie, que le pouvoir politique se doit de gérer en toute autonomie : Dieu ne fait pas de politique.

Pourtant, voici très exactement cent cinquante ans, le Ciel intervenait dans la politique de notre pays. En apparaissant dans l'humble village de Pontmain, le 17 janvier 1871, la Reine du Ciel et de la terre venait mettre fin à une guerre dévastatrice pour la France – envoyée, avait-elle dit à La Salette, en châtement des crimes commis par ce même pays et ses habitants. Et si la Vierge apparut ainsi, c'est bien parce que, conscients des crimes de leur patrie, nombre de Français s'étaient tournés vers le Ciel, en esprit de réparation.

Bien loin des élucubrations et prétentions de l'orgueil humain, Pontmain rappelle combien

Dieu est Providence : Il gouverne les événements de ce monde, qu'ils soient individuels ou sociaux. Il suffit de relire quelque peu l'Ancien Testament pour se rappeler combien Dieu intervient sur le devenir de nos Cités. Toute l'histoire politique d'Israël fut le reflet de ses fidélités ou infidélités à l'endroit de Dieu. Pour être immuable, Dieu n'a pas changé depuis. Hier comme aujourd'hui, de son ordonnance ou non au Ciel, dépend le devenir de nos cités terrestres. Rien de plus logique : vu qu'elles ne partagent pas l'immortalité de l'âme humaine, les sociétés temporelles sont jugées et rétribuées dès ici-bas.

Tel est, ultimement, le message de Pontmain, tel est tout simplement l'enseignement chrétien. Quand donc nos évêques, à nouveau, s'en feront-ils les messagers ? Relativement aux épreuves du temps présent, il serait urgent de lire sous la plume de notre haut-clergé ce qu'un Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, écrivait alors de la guerre qui allait être stoppée à Pontmain : « Nous nous trompons, parce que nous ne croyons qu'à nous seuls ; parce que, depuis bientôt un siècle, par nos principes, par nos lois, par nos systèmes, nous volons à Dieu sa gloire [...]. C'est là le péché national ; or, en ce moment, c'est la nation que Dieu châtie [...]. Le péché surnaturel, le péché qui met Dieu dehors pour se substituer à lui, le péché qui supprime la raison divine pour la remplacer par la raison humaine, veut un châtement surnaturel. »

En cet année jubilaire de Pontmain, adressons au Ciel des prières de réparation non seulement pour les crimes de notre pays, mais plus encore pour les trahisons de notre clergé.

Abbé P. de LA ROCQUE

PONTMAIN 1871 - 2021

Une apparition pour notre temps

Dans la nuit froide et étoilée de ce petit village situé en Nord-Mayenne, la Vierge apparaissait voici très exactement cent cinquante ans. En cette soirée du 17 janvier 1871, pendant trois heures, Eugène et Joseph Barbedette, Françoise Richer et Jeanne-Marie Lebossé vont contempler Notre-Dame, vêtue d'une robe bleue scintillante d'étoiles, mais de noir voilée ; couronnée d'or, mais tenant en main le crucifix de son divin Fils ensanglanté.

Alors que la paroisse rassemblée prie à ses pieds sous la direction de son bon curé, le visage de Notre-Dame sera le premier message : elle se réjouit du chapelet pieusement récité comme des cantiques chantés, mais s'attriste à chaque fois que la foule s'agite pour

commenter l'événement. Puis, au rythme même du Magnificat, des litanies de la Vierge et du Salve Regina, apparaît lentement cette phrase inscrite sur une banderole, aux pieds même de la Vierge aux étoiles : « *Mais priez mes enfants, Dieu vous exaucera en peu de temps. Mon Fils se laisse toucher* ». Finalement, après trois heures de prière dans le froid de l'hiver, le bon curé Guérin entame la prière du soir ; lentement, l'apparition disparaît, comme emportée par un grand voile blanc. Il était neuf heures du soir.

De La Salette à Pontmain

Comprendre la portée et le message profond de l'apparition réclame de revenir 25 ans en arrière, alors que la même Vierge se manifestait à La Salette, le 19

septembre 1846. Cette première apparition avait elle-même été préparée par les plaintes que Notre-Seigneur formulait à une âme privilégiée, sœur Saint-Pierre de Tours : « Mon nom est partout blasphémé » (26/08/1843). Il s'agissait certes des blasphèmes publics d'une France politique déjà fort opposée de Dieu, mais tout autant de ceux que proféraient des bouches réputées chrétiennes : n'est-il pas plus odieux à un père d'être insulté par son propre fils que par un inconnu ? Et Notre-Seigneur de préciser à sœur Saint-Pierre : « L'infraction des trois premiers commandements de Dieu a irrité mon Père : le saint nom de Dieu blasphémé et le saint jour du dimanche profané mettent le comble à la mesure d'iniquités : ces



péchés sont montés jusqu'au trône de Dieu et provoquent sa colère, qui se répandra si on n'apaise sa justice » (21/11/1943).

Et de fait, lorsque la Vierge apparaît en ce lieu si beau situé entre le massif des Écrins et celui de Dévoluy, c'est en pleurs : « *Si mon peuple ne veut pas se soumettre, dit-elle à Mélanie et Maximin de la Salette, je suis forcée de laisser aller la main de mon Fils. Elle est si lourde et si pesante, que je ne puis la retenir... Je vous ai donné six jours pour travailler, je me suis réservé le septième, et on ne veut pas me l'accorder. C'est ce qui appesantit le bras de mon Fils. Ceux qui conduisent les charrettes ne savent plus parler sans y blasphémer le nom de mon Fils. Ce sont les deux choses qui appesantissent tant le bras de mon Fils* ». Et la Vierge aux larmes d'annoncer entre autres la maladie de la pomme de terre qui provoquera plus d'un million de morts en Irlande, l'invasion des États-Pontificaux suite à la trahison de Napoléon III, et la guerre de 1870, qui viendra châtier une France si pécheresse.

Relativement à cette dernière, trop peu d'historiens ont souligné que, précisément, les principaux événements qui marquèrent cette triste guerre contre la Prusse eurent lieu un dimanche. C'est le dimanche 7 août 1870 que Paris apprend la défaite de Reichshoffen, et le dimanche



4 septembre celle de la capitulation de Sedan ; le dimanche 2 octobre a lieu la chute de Strasbourg, et le dimanche 16 octobre la capitulation de Soissons. Le dimanche 30 octobre sera annoncée la chute de Metz, tandis que les Prussiens prennent le Bourget. C'est encore un dimanche, le 27 novembre, qu'Amiens tombe, et un dimanche, le 4 décembre, que le « prince rouge », Frédéric-Charles de Hohenzollern, entre dans Orléans. Et c'est finalement le dimanche 26 janvier 1871 que les forts de Paris cèdent, pour voir le même jour le drapeau allemand est hissé au Mont-Valérien. Ce n'est point là un hasard. Comme l'avait annoncé la Vierge à la Salette, cette guère fut

envoyé en châtiment des péchés commis par la France, à commencer par la profanation du dimanche.

Et comme pour marquer davantage encore le fait du châtiment, chaque fois que les armées allemandes se mettaient en marche, elles étaient favorisées par un temps des plus cléments, tandis que les mouvements français étaient contrariés par la pluie et le froid. L'empereur Guillaume lui-même y verra le doigt de Dieu : « *Je m'incline devant Dieu, qui seul nous a élus, moi, mon armée, mes alliés, pour exécuter ce qui vient d'être fait, et nous a choisis comme instrument de sa volonté. Ce n'est qu'ainsi que je puis comprendre cette œuvre.* »

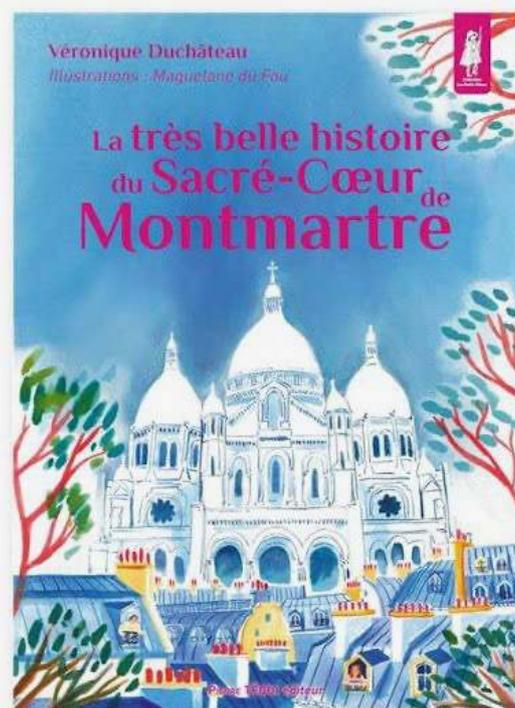
Quand un peuple se met à prier

Alors qu'ainsi la main de Dieu s'abattait implacablement sur un peuple renégat, voici que, le 17 janvier 1871, la Vierge annonce la fin imminente de la guerre : « Mais priez mes enfants, Dieu vous exaucera en peu de temps. Mon Fils se laisse toucher ». Et effectivement, cette apparition stoppera l'avancée prussienne. Alors qu'elle devait faire son entrée à Laval le lendemain, 18 janvier, voici que les armées ennemies sont repoussées, et la préfecture dont dépend Pontmain épargnée. Dix jours plus tard, le 28 janvier, l'armistice est signé et la guerre prend fin.

Comment expliquer ce revirement du Ciel ? Il ne trouve pas son origine en Dieu, qui est immuable, mais dans un changement d'attitude de la part des hommes. Et de fait, deux événements d'importance permettront au Ciel de déverser à nouveau sa miséricorde sur notre pauvre France : la naissance du grand « vœu national », et la neuvaine à Notre-Dame des Victoires.

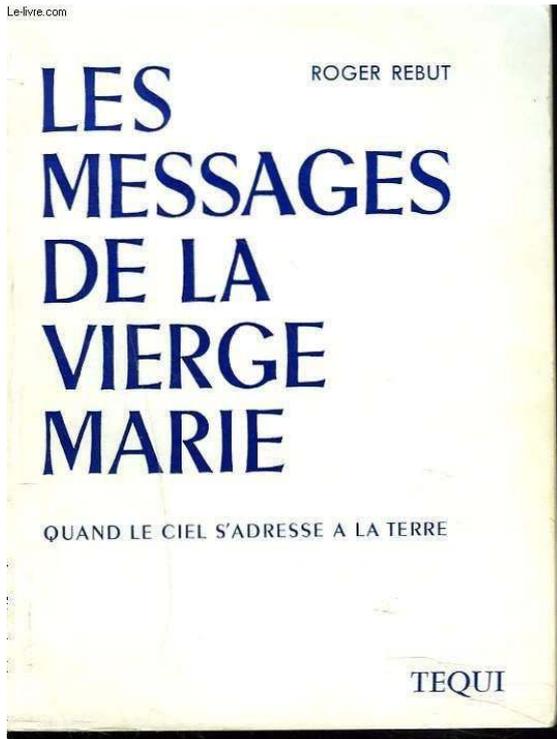
Déjà, le 8 octobre 1870, les Lyonnais avaient fait le vœu de reconstruire Notre-Dame de Fourvière, si Lyon était préservé de l'invasion (ce qui surviendra). Cet exemple séduisit M. Alexandre Legentil, Président national des Conférences Saint-Vincent de Paul et propriétaire des magasins « Le petit Saint-Thomas ».

En décembre 1870, avec la permission de son confesseur, il promet à Dieu de se vouer à la construction d'un sanctuaire parisien voué au Sacré-Cœur, qui serait édifié en réparation des crimes commis par la France : « *En présence des malheurs qui désolent la France et des malheurs plus grands peut-être qui la menacent encore. En présence des attentats sacrilèges commis à Rome contre les droits de l'Église et du Saint-Siège, et contre la personne sacrée du Vicaire de Jésus-Christ nous nous humilions devant Dieu et réunissant dans notre amour l'Église et notre Patrie, nous reconnaissons que nous avons été coupables et justement châtiés. Et pour faire amende honorable de nos péchés et obtenir de l'infinie miséricorde du Sacré-Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ le pardon de nos fautes ainsi que les secours extraordinaires, qui peuvent seuls délivrer le Souverain Pontife de sa captivité et faire cesser les malheurs de la France. Nous promettons de contribuer à l'érection à Paris d'un sanctuaire dédié au Sacré-Cœur de Jésus* ». Dès le 13 décembre, et avec l'appui du Cardinal Pie, le Père Ramière rend ce vœu public. De par toute la France, les signatures se multiplient, et à cette solennelle promesse les gens s'associent. Naissait



ainsi ce qui allait être appelé le vœu national, à l'origine de la construction de la basilique du Sacré-Cœur, sur la butte de Montmartre.

Dans le même temps, et indépendamment de ces événements, l'archevêque de Paris avait ordonné une neuvaine publique à Notre-Dame des Victoires, qui devait commencer le 20 janvier, après quelques exercices préparatoires. M. l'abbé Chanal, curé de la paroisse, proposa d'avancer la neuvaine au 17. Ce soir-là, devant la foule des fidèles qui affluent, est fait le vœu d'offrir à Marie un cœur d'argent. Emporté par l'enthousiasme de la piété, le prédicateur prononce alors ces paroles : « *Un cœur d'argent apprendra aux générations futures qu'aujourd'hui, entre huit heures et neuf heures du soir, tout un peuple s'est prosterné aux pieds de Notre-Dame des Victoires, et*



a été sauvé par elle ». Sans doute ne pensait-il pas si bien dire : tandis qu'ainsi il parlait, Notre-Dame apparaissait à Pontmain, pour mettre fin au conflit...

Sans aucun doute, la dévotion réparatrice de tout un peuple à l'endroit du Sacré-Cœur comme de la Vierge Marie obtint l'intervention du Ciel, et prépara l'apparition de Pontmain.

Les leçons d'une apparition

Au-delà des événements du moment, les apparitions de Pontmain sont lourdes de messages pour notre temps.

Oui, Dieu châtie le péché. Il importe de le rappeler, alors que la mentalité moderne estime indigne de Dieu le fait de châtier, en fait indigne de l'homme d'être châtié. Et puisque ce monde, pour appuyer sa thèse, oppose le Dieu de miséricorde

au Dieu de justice, rappelons que si Dieu exerce quelquefois ici-bas sa justice par le châtiement, c'est avant tout pour exciter notre regret, sans lequel il ne saurait y avoir de miséricorde efficace. Si dans la parabole, Dieu permit que le fils prodigue souffrît une famine bien méritée, c'est parce que celle-ci s'est avérée indispensable pour que ce fils indigne se rappelât de la mai-

son de son Père. C'est là sans aucun doute l'histoire profonde de toutes nos guerres, n'en déplaise à nos têtes mitrées...

Parmi les péchés qui offensent plus particulièrement Dieu, il faut compter ceux opposés aux premiers commandements. Blasphèmes et violations du dimanche furent la cause profonde de la guerre de 1870 ; la Reine du Ciel comme les faits en témoignent. A l'heure où ces premiers commandements sont plus que jamais bafoués, à l'heure où même les hommes d'Église s'y mettent en faisant la promotion d'un dialogue interreligieux qui n'entraîne que relativisme à l'endroit de Dieu, comment donc s'étonner des nuages noirs qui s'amoncellent toujours plus sur notre monde ?

A cette lumière, elle est bien vaine, l'attitude de ceux

qui s'épuisent à décortiquer la noirceur de ces nuages, pour tenter d'en mesurer leur poids de complot. Ne savent-ils donc pas que, depuis le premier orgueil de Lucifer, toujours existeront des révoltes plus ou moins cachées contre Dieu ? La vraie question est ailleurs ; elle consiste à savoir ce qui, aujourd'hui, donne pouvoir à ces noirs nuages ; ou encore de savoir ce qui, aujourd'hui, permettra de les rendre inopérants. A ces deux questions, la Vierge répond en donnant pour critère le respect ou le non-respect des premiers commandements.

Et si la dévotion réparatrice de nos ancêtres au Sacré-Cœur comme au Cœur immaculé de Marie ont permis l'intervention du Ciel, plus que jamais ces remèdes sont aujourd'hui d'actualité. La Vierge nous l'a redit à Fatima.

Un dernier point reste à souhaiter. La trame cachée de Pontmain manifeste l'influence directe et déterminante que cette apparition, liée à ses antécédents, eut sur le cours d'une guerre. Par elle, c'est le ressort ultime du cours des événements qui nous est manifesté. Si plus d'une fois cette page a été écrite, elle ne relate qu'un épisode bien bref de notre longue histoire. Celle-ci reste en bonne partie à découvrir et à écrire ; elle serait alors une histoire véritablement catholique de notre pays.

Abbé P. de LA ROCQUE

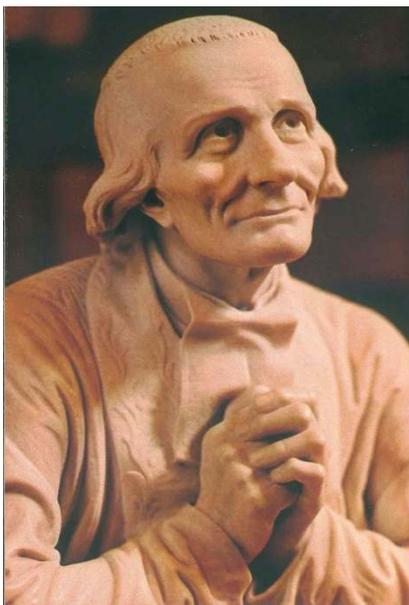
« Aimer le jeûne » ...

« Ce qui met le démon en déroute, c'est la privation dans le boire, le manger et le dormir. Il n'y a rien qu'il redoute plus que cela. Lorsque j'étais seul, il m'arrivait de ne pas manger pendant des journées entières. J'obtenais alors du bon Dieu tout ce que je voulais, pour moi comme pour les autres. » Cette confidence est du saint curé d'Ars, à un jeune prêtre lui demandant le secret de ses conquêtes. Comment en effet expliquer la puissance de Jean-Marie Vianney, obtenant en une année plus de 700 conversions, attirant dans son village, en 1858, 80.000 à 100.000 personnes ? Cela s'explique en partie par sa grande mortification, ajoutée à sa sainteté personnelle. Pendant 25 ans, il est demeuré à jeun, tous les jours, jusqu'à midi. Son plat habituel a souvent été une simple marmite de pommes de terre, qu'il faisait cuire pour plusieurs jours.

Le curé d'Ars n'avait pas peur du jeûne. Nous, qui allons entrer en Carême, nous aurions tendance à être effrayés par cette pratique. Il faut donc préciser tout de suite l'essentiel : le jeûne est un moyen et non une fin en soi. C'est un moyen très efficace pour vivre selon l'esprit et non selon la chair, pour donner beaucoup plus de poids à nos prières, pour réparer nos péchés passés et en éviter de futurs.

La pratique du jeûne est louée dans toute la Sainte Écriture. Un jour, un homme vient trouver Notre Seigneur pour qu'il fasse quelque chose pour son fils possédé par un démon. « J'ai dit à vos disciples de le chasser, mais ils ne l'ont pu » (Mc 9, 17). Notre-Seigneur libère alors immédiatement le jeune homme et explique à ses disciples : « Cette sorte de démon ne se chasse que par la prière et le jeûne » (Mc 9, 28). Beaucoup de personnages de l'Ancien Testament ont utilisé ce moyen : Moïse, Élie, Esdras, les Ninivites...

Ces derniers entendent la prédication de Jonas : « Encore quarante jours, et Ninive sera détruite » (Jon 3, 4). Le texte sacré ajoute : « Les Ninivites crurent à Dieu ; ils publièrent un jeûne et se couvrirent de sacs (...) » (Jon 3, 5). Leur roi donna ses ordres : « Que les hommes et les bêtes, les bœufs et les brebis ne goûtent rien ; qu'ils ne paissent point, et ne boivent pas d'eau » (Jon 3, 7). Ce jeûne apaisa la colère divine : « Dieu vit leurs œuvres, il vit qu'ils étaient revenus de leur voie mauvaise ; et il se repentit du mal qu'il avait résolu de leur faire, et il ne le fit pas » (Jon 3, 10).



Nous pouvons comprendre les raisons pour lesquelles le jeûne obtient des fruits. Nous sommes corps et âme. En raison des conséquences du péché originel, il y a une lutte entre les deux ; le corps fait la guerre à l'âme.

Le jeûne vient donc affaiblir le corps pour que l'âme prenne plus facilement le dessus dans cette lutte. De plus, beaucoup de péchés viennent d'un excès dans le boire et le manger. Donc le jeûne limite ces péchés, les fait même disparaître. Si nous ne nous mortifions jamais dans ce domaine, les fruits de la gourmandise peuvent apparaître. Il s'agit de la joie sotte ; de la perte de temps en paroles vaines et en bouffonneries ; de la diminution des facultés intellectuelles (le ventre plein n'étudie pas librement...) ; d'une maîtrise des sens plus difficile. La préface de Carême résume au contraire les fruits du jeûne : « Dieu éternel et tout-puissant, qui par le jeûne du corps réprimez les vices, élevez l'âme, donnez la force et la récompense (...) »

Les moralistes distinguent trois sortes de jeûne. Il y a d'abord le jeûne naturel, qui consiste en une abstention de tout aliment et de toute boisson (hormis l'eau). Cela correspond au jeûne eucharistique. Le code de droit ca-

nonique de 1983 enseigne qu'il faut être a jeun une heure avant de communier. Dans la Fraternité Saint Pie X, nous conseillons vivement de respecter un jeûne de trois heures avant la communion. Le jeûne eucharistique est un hommage rendu à la présence réelle de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Il y a ensuite le jeûne ecclésiastique. C'est celui que commande l'Église à ses fidèles certains jours dans l'année. Il consiste à prendre un seul repas principal par jour. Il oblige tous les fidèles, de 18 à 60 ans. Avant 18 ans, les fidèles ne sont pas tenus à ce jeûne, mais il convient qu'ils s'y exercent. Le code de droit canonique de 1917 enseignait que le jeûne ecclésiastique était à observer tous les jours de Carême : du mercredi des Cendres au Samedi Saint, sauf les dimanches et jours de fête chômés ; tous les jours de Quatre-Temps ; et aux vigiles de Noël, de la Pentecôte, de la Toussaint et de l'Assomption. Aujourd'hui, le code de 1983 n'oblige plus qu'à deux jours de jeûne, sous peine de faute grave : le Mercredi des Cendres et le Vendredi Saint. Devant ce grand relâchement, la Fraternité encourage à pratiquer le jeûne ecclésiastique tous les vendredis de Carême, les jours de Quatre-Temps, et les vigiles mentionnées ci-dessus. Nous ne jeûnons plus, toutefois, à la vigile de l'Assomption mais à celle de l'Immaculée Conception.

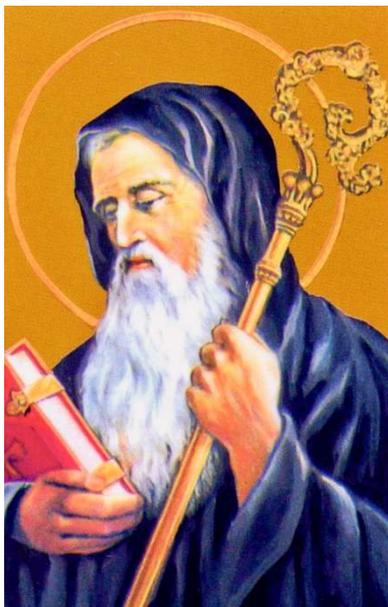
Enfin il y a le jeûne moral. Il s'agit de toute restriction volontaire que l'on s'impose en matière de nourriture. Par ce jeûne, nous témoignons à Dieu que nous sommes prêts, pour lui plaire, à sacrifier des satisfactions permises à notre corps.

Le Carême va commencer. Il serait bon de pratiquer le jeûne, mais que faire concrètement ? Certes, il importe de tenir en premier lieu ce à quoi l'Église oblige, et même gravement : l'abstinence des vendredis et des deux jeûnes de rigueur du Mercredi des

Cendres et de Vendredi Saint. Mais il serait peut-être regrettable de s'en arrêter là. Saint Benoît nous dit, dans ses « Instruments de la perfection », qu'il faut « *aimer le jeûne* ». C'est-à-dire qu'il faut avoir en estime ce moyen très efficace pour attirer la grâce divine, et s'en servir progressivement. Or pourra commencer par suivre le jeûne ecclésiastique les vendredis de Carême et lors des Quatre-Temps. Il faut y aller ensuite par degrés. Saint François de Sales dit qu'il faut « *traiter notre corps comme un enfant : le corriger sans l'assommer* ». Sœur Lucie de Fatima écrit pour sa part qu'il ne faut pas se limiter au jeûne ecclésiastique, « *car il s'agit de très peu de choses face au besoin où nous sommes tous de faire pénitence pour nos péchés et pour ceux de notre prochain. Il faut offrir à Dieu en sacrifice quelques petits plaisirs dans la nourriture sans que ça porte atteinte aux forces physiques dont nous avons besoin pour travailler* ». Sœur Lucie donne des exemples : entre deux fruits, choisir celui que nous aimons le moins ; quand nous avons soif, attendre un peu avant de boire ; ne pas manger en dehors des repas ; il faut penser à toujours faire une petite privation sans que personne ne s'en rende compte. Si nous faisons cela, nous développons la vertu de tempérance, nous prenons le pli de la mortification, le jeûne devient aisé.

Le dernier mot revient à Notre Seigneur Jésus-Christ. « *Lorsque vous jeûnez, ne prenez pas un air triste, comme les hypocrites ; car ils exténuent leur visage, pour faire voir aux hommes qu'ils jeûnent. En vérité, je vous le dis, ils ont reçu leur récompense. Mais toi, lorsque tu jeûnes, parfume ta tête, et lave ton visage, afin de ne pas faire voir aux hommes que tu jeûnes, mais à ton Père, qui est présent dans le secret ; et ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra* » (Mt 6, 16-18).

Abbé V. GRAVE



Avis du mois de février

- Les Éphémérides de ce mois ont été communiqués par courrier électronique. Ils peuvent être modifiés en fonction de l'évolution des décisions gouvernementales, aussi vous tiendrons-nous informés des éventuelles modifications au fur-et-à-mesure.
- Vendredi 5 février, **les exercices du 1^{er} vendredi du mois auront lieu le matin**, à Nice comme à Cannes : 10h30 heure sainte, 11h30 messe basse.
- **Dimanche 7 février**, solennité de la Présentation de NS au Temple. **Attention à l'horaire particulier**, à Nice et à Cannes : 8h45 messe basse, 9h30 prédication et bénédiction des cierges (sans procession), 10h00 messe chantée. Ainsi les fidèles, qu'ils assistent à la première messe ou la deuxième, pourront bénéficier de la bénédiction des cierges.
- M. l'abbé de La Rocque sera absent du 8 au 12 février, en raison de la session nationale des Prieurs. Le cours de catéchisme pour adultes du 13 février est cependant maintenu, ainsi que la messe de 11h30 ce jour-là.
- Le **lundi 15 février et mardi 16**, des Quarante Heures, **le Saint Sacrement sera exposé à Nice** à l'issue de la messe de 11h30. Cette adoration réparatrice s'achèvera par le cha-pelet à 17h45, à l'issue de laquelle le Saint Sacrement sera reposé.
- Mercredi 17 février, Mercredi des Cendres, début du Carême. Jour de jeûne et d'abstinence, obligeant gravement toute personne ayant entre 18 et 61 ans. En raison du couvre-feu, la **bénédiction et imposition des Cendres**, suivies de la Messe, auront lieu à **11h00**, à Nice comme à Cannes.
- Tous les **vendredis de Carême, chemin de croix** à 17h45 à Nice.
- Mercredi 24, vendredi 26 et samedi 27 février sont des Quatre-Temps de Carême ; jour de jeûne et d'abstinence pour les membres du Tiers-Ordre de la FSSPX.
- Dimanche **7 mars** : pèlerinage de la région à **Cotignac**

Vendredi 12 mars 2021

Nuit adoratrice des hommes

En ce vendredi de carême, tous les hommes de Nice, de Cannes et de Grasse, sont invités à participer à cette nuit d'adoration qui se déroulera devant le Saint-Sacrement exposé. Plus que jamais, il importe de prier pour notre pays comme pour l'Église. Ils pourront s'unir pour tout ou partie de cette adoration nocturne, dont voici l'horaire :

17h45 : Chemin de Croix

18h30 : Messe basse du vendredi de la 2^{ème} semaine de Carême

19h30 : Repas tiré du sac en salle des clarisses

20h30 : École d'oraison (apprentissage de la prière), par M. l'abbé de La Rocque

21h00 : Exposition du Saint-Sacrement, pour la nuit. Les hommes se relaient pour cette adoration, les autres pouvant prendre leur repos en salle des clarisses (prévoir duvet).

7h00 : Reposition du Saint-Sacrement, puis petit déjeuner offert en salle des clarisses

Merci de s'inscrire sur la feuille apposée dans vos chapelles, ou en téléphonant au Prieuré

